

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_205 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS POUR 2018

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_205 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS POUR 2018

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Lors du vote du budget primitif 2018, vous avez prévu, au budget général, le versement d'une subvention exceptionnelle de 925 000,00 € au budget annexe transports urbains.

C'est le versement de cette subvention, tel que prévu à l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 du CGCT, qui permet à ce budget annexe d'atteindre l'équilibre, qui est une obligation légale.

En effet, ces ressources propres ne lui permettent pas de faire face à ses charges de fonctionnement, malgré la maîtrise observée des charges d'entretien et l'augmentation des recettes commerciales.

Le budget annexe transports urbains, bénéficie principalement de deux ressources propres : le versement transport et le produit des recettes commerciales.

Le versement transport est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération (11 salariés et plus), afin de contribuer au développement du réseau des transports publics.

Son taux est de 0,6% en 2018. Il est inchangé depuis 2008.

En 2017, le versement transport s'est élevé à 3,9 M€. Le produit de cette taxe progresse en moyenne de +2,2% par an depuis 2013.

Les recettes commerciales se sont quant à elles fortement développées avec une progression de +101 K€ entre 2013 et 2017, soit une augmentation moyenne de +4,7% par an.

La subvention d'équilibre versée par le budget général est essentielle afin :

- de financer les dépenses courantes du budget annexe qui s'élèvent au BP 2018 à 6,16 M€. Elles sont principalement composées de charges de personnel (3,5 M€ au BP 2018), de charges générales (1,6 M€ au BP 2018), de dotations aux amortissements (818 K€ au BP 2018) et de frais financiers (54 K€ au BP 2018).
- de dégager l'autofinancement nécessaire pour assurer le programme d'investissement prévu au budget 2018 notamment le renouvellement des bus.

C'est cette subvention qui permet au budget transport de dégager un excédent de fonctionnement nécessaire pour disposer d'un autofinancement durable sur la totalité de la période de renouvellement des bus et pour limiter le recours à l'emprunt.

Les crédits prévus au budget général en 2108 (925 000,00 €) pour le versement de cette subvention constituent le montant maximum qui peut être versé au budget Transports Urbains.

Afin de respecter les contraintes budgétaires réglementaires, il vous est proposé de procéder au versement d'une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 925 000 € au budget annexe transports urbains sur l'exercice 2018.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de verser une subvention d'un montant maximum de 925 000 €, prévue au budget 2018 (budget général), au budget annexe Transports Urbains pour assurer son équilibre. Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2018 sur ce budget annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL